

LE CDG 16 PEUT ÉGALEMENT VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER



- > Sur la prévention des risques professionnels (ACFI, conseiller).
- > Pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- > Avec son service de médecine du travail.
- > En restauration collective, avec une diététicienne D.E.
- > En matière d'assurance des risques statutaires, de protection sociale complémentaire.
- > Par la confection des paies de vos agents.
- > Toutes les autres missions obligatoires (expertise statutaire, instances médicales, dialogue social, concours, retraite...).



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Contact :
05 45 69 70 02

Suivez-nous sur :
Linked in



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Votre partenaire
dans la gestion des
ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT

RECRUTEMENT REEMPLACEMENT - RENFORT



Contact :
05 45 69 70 07
cdg16@cdg16.fr

Maison des communes
(sur RDV de préférence)
30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULÊME CEDEX

Information :
www.cdg16.fr



Qualité et continuité du service public au cœur de nos préoccupations



Vous souhaitez recruter ?

Un recrutement est souvent un investissement sur le long terme représentant plusieurs centaines de milliers d'euros ! Le CDG16 vous accompagne dans cette démarche pour les emplois d'agents permanents, titulaires ou contractuels.

Contactez le service Emploi du CDG 16 afin de définir conjointement votre besoin :

- › Assistance de 1^{er} niveau.
- › Aide à la recherche de candidatures (métiers en tension...).
- › Appui à la procédure de recrutement (gain de temps).
- › Portage « clé en main » (postes stratégiques...).

Pour en savoir plus :
www.cdg16.fr



Vous souhaitez la mise à disposition d'un agent ?

- › pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- › pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- › pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- › pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le portail numérique du Centre de Gestion permet de mettre en relation les recherches en compétences des employeurs territoriaux et les disponibilités de candidats sélectionnés par son service Emploi (mission intérim).

Le CDG 16 peut également recruter un candidat directement proposé par la collectivité employeur (portage administratif et salarial).



Les avantages du service

>>> Une sélection des candidats dans un vivier de compétences

Le service Emploi du CDG 16 alimente régulièrement son vivier de candidatures en sélectionnant celles-ci selon plusieurs critères (niveau et type de formation, diplômes, expériences professionnelles en particulier auprès d'employeurs publics, disponibilité, mobilité, secteurs géographiques...), et au besoin, avec l'appui d'un entretien individuel.

>>> Une souplesse de gestion et un gain de temps

Le CDG 16 prend à sa charge toute la procédure d'emploi et actes de gestion de l'agent (vérification des conditions d'emploi, DUE, établissement du contrat, paye de l'agent et versement des cotisations sociales, certificat de travail, suivi des arrêts maladie en application de la réglementation en vigueur).

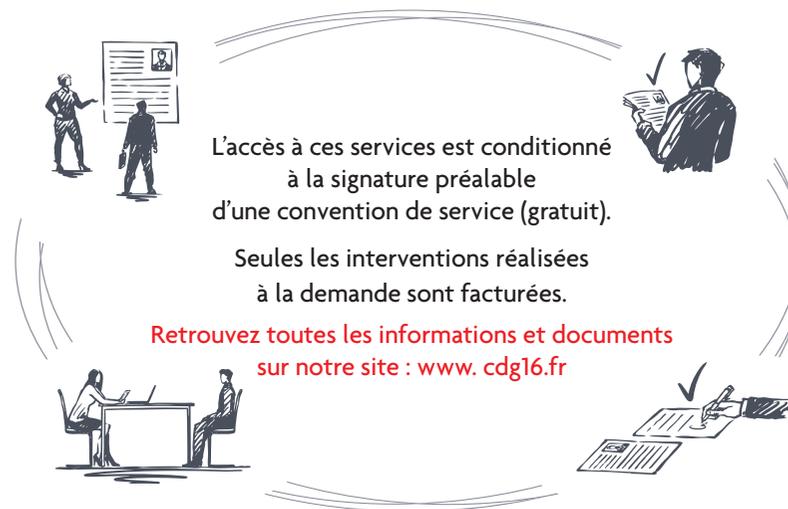
>>> Un coût mesuré

Le temps de gestion administrative constitue un coût caché rarement évalué. De même que l'impact d'un recrutement inadapté.

Avec une connaissance experte de la Fonction Publique Territoriale, le CDG 16 est un partenaire fiable sur l'emploi public et ses spécificités.

Le portage du contrat vous exonère :

- de la cotisation du CDG sur la masse salariale,
- des éventuelles allocations chômage.



NB : le recours à une entreprise de travail temporaire par une collectivité est subordonné à l'impossibilité par le Centre de Gestion de répondre à la demande (Loi n°84-53, art. 25 – Circulaire du 3/08/2010 - NOR : MTSF1009518C).